

Confédération Générale du Travail
FORCE OUVRIERE 

**Union Nationale des Syndicats de l'Energie Nucléaire,
de la Recherche et des Industries Connexes**

UNSENRIC CGTFO (Fédéchimie)

Adresse administrative : Bât 538 – CEA Saclay – 91191 GIF SUR YVETTE CEDEX

Tél : 01 - 69 - 08 - 33 - 69 Email : fo@aquilon.cea.fr Fax : 01 - 69 - 08 - 91 - 52

BN/04/03/2011

Saclay, le 9 mars 2011

COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU SUIVI DE L'ACCORD MUTUELLE
DU 22 Février 2011

Pour FO : V Pepers, T Girard

**Sont convoqués à ce suivi de l'accord que les signataires;
La CGT ne siège pas.**

La réunion porte sur deux sujets :

1° Suite au contrôle URSSAF, les cotisations retraités sont considérées comme avantage en nature en faveur des retraités et de ce fait elles doivent être soumises aux cotisations CSG, CRDS, URSSAF soit 91 K€ (taxes des années 2008 et 2009) +646 K€ (cotisation URSSAF).

Cette somme de rattrapage ainsi que celles des années suivantes seront prises sur le fonds de régulation.

La Direction propose au vote des OS signataires que toutes les dépenses relatives au régime retraité (B), soient imputées sur le fonds de régulation : **Vote unanime des OS**

2° La Direction propose de reconduire par voie d'avenant l'accord mutuelle qui arrive à échéance au 31 décembre 2011 et de procéder à de petites modification de texte. Elle précise qu'avec l'allongement de la vie professionnelle et la déréglementation de la SS qu'il vaut mieux renouveler l'accord car au mieux nous aurons un contrôle URSSAF dans 3 ans.

FO : accord pour la prolongation. Nous souhaitons garder la solidarité intergénérationnelle et faire évoluer certaines prestations par voie d'avenant.

CGC : accord pour la prolongation et veulent aussi des évolutions du système par avenants.

SPAEN : aurait souhaité renégocier dans un premier temps, mais ne semble pas opposé à la reconduction. Ils veulent plusieurs modifications dont la maîtrise de la participation pour les retraités, trouver une solution aux risques URSSAF.

CFDT : aurait souhaité renégocier dans un premier temps, mais ne semble pas opposée à la reconduction. Elle parle aussi de solidarité "tout au long de la vie", et voudrait aussi que l'on se penche sur le sort des jeunes..... (les vieux, les jeunes et pourquoi pas....)

Ils se prononceront officiellement après la réunion de leurs instances. Ils sont pour la solidarité inter génération. Ils veulent compléter les prestations par voie d'avenant.

CFTC : Ils prennent note de la proposition de la Direction, ils sont favorables à la solidarité intergénérationnelle et sont d'accord pour faire évoluer des prestations par avenants.

La CFTC précise qu'elle ne veut pas du tiers payant.

La décision officielle sur la reconduction de l'accord sera confirmée par la Direction fin mars 2011; Elle attend la réponse de CFDT et CFTC